



Mairie
580 route des Boissonnets
01290 BEY
04.74.04.00.27 - email: mairie.bey@free.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2023

Etaient présents :

M. Michel GENTIL, Maire, Président de séance
M. Michel GADIOLET, premier adjoint au maire
M. Henri PORNON, deuxième adjoint au maire
Mme Angélique SAUTIER, conseillère municipale
Mme Agnès LAURENT, conseillère municipale
Mme Emilie SANTE, conseillère municipale
M. Karyl THEVENIN, conseiller municipal
M. Alexandre DESPRAS, conseiller municipal

Avait donné pouvoir :

Mme Patricia GASTEBOIS à M. Michel GADIOLET
M. Philippe MARECHAL à Mme Agnès LAURENT

Madame Agnès LAURENT est nommée secrétaire de séance.

01- Approbation du procès-verbal de la séance du 02 juin 2023

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 02 juin 2023.

02- Choix de l'entreprise pour les travaux de mobilité douce concernant les chemins de Rougemont et Chou d'Âne

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un devis a été reçu pour les travaux de cheminements doux de l'entreprise SOCAFL pour un montant de 42 893€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention** décide :

- Accepte le devis de l'entreprise SOCAFL pour un montant de 42 893€ HT

03- Autorisation au Maire de déposer un dossier de demande de subvention (fonds de concours) auprès de la Communauté de Communes – travaux de mobilité douce (Chou d'Âne et Rougemont)

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de mobilité douce concernant les chemins de Rougemont et Chou d'Âne.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Veyle.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES		MONTANT	TAUX
Fonds propres	21 447 euros	euros	50 %
Emprunts			
Sous total autofinancement		euros	
Fonds de concours Communauté de Communes	21 446 euros		50 %
Sous total subventions publiques		euros	
Total HT	42 893 euros	euros	100 %

Vote : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

04- Choix de l'AMO pour la rénovation thermique de la salle communale et des locaux communaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un devis a été reçu pour une mission d'études de la SARL DUGEAI PEYRAUD ARCHITECTES ASSOCIES pour un montant de 7 100 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention** décide :

Accepte le devis de la SARL DUGEAI PEYRAUD ARCHITECTES ASSOCIES pour un montant de 7 100 € HT

05- Décision modificative n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir des crédits nécessaires pour effectuer des écritures de régularisation suite à une erreur de compte budgétaire d'une subvention sur un exercice antérieur et propose les modifications suivantes :

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
041-OPERATIONS PATRIMONIALES Dépenses	1313	Subvention Département	9670 €	-9670 €	0 €
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT Recettes	1313	Subvention amortissable	0 €	+9670 €	9670 €
041-OPERATIONS PATRIMONIALES Dépenses	1323	Subvention Département	9670 €	-9670 €	0 €
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT Recettes	1323	Subvention Non amortissable	0 €	+9670 €	9670 €
Total investissement dépenses				0 €	
Total investissement Recettes				0 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 10 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention**, approuve les modifications proposées.

06- Décision modificative n°2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir des crédits nécessaires pour effectuer des écritures de régularisation et propose les modifications suivantes :

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
040 Recettes	28041582	GFP : bâtiments Et installation	402,21 €	-402,21 €	0 €
040 Recettes	280422	Privé : bâtiments et installation	0 €	+402,21 €	402,21 €
021/021 Recettes		Virement à la section de fonctionnement	49 969,01 €	-1,11 €	49 970,12 €
023/023 Dépenses		Virement à la section d'investissement	49 969,01 €	-1,11 €	49 970,12 €
042 Dépenses	6811	Dotations amortissement	402,21 €	+1,11 €	403,32 €
040 Recettes	280422	Privé : bâtiments et installation	0 €	+1,11€	1,11 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par **10 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention**, approuve les modifications proposées.

07- Questions diverses

- **Rapport et conclusion du commissaire enquêteur dossier BRESSOR**

La séance est levée à 21h30.

Bey, le 03 juillet 2023

A la Laurent

PO Le Maire
Michel GENTIL
Le 2^{ème} adjoint
Henri PORNON

